

# ANNEXE 4

## CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

Disciplines instrumentales ou vocales dominantes concernées :

	Age minimum	Niveau minimum requis
<b>Disciplines accessibles à partir de 7 ans</b>		
Batterie	7 ans	Aucun
<b>Disciplines requérant un âge ou un niveau minimum dans la discipline concernée</b>		
Guitare basse	10 ans	Aucun
Guitare électrique	10 ans	Aucun
Guitare folk	10 ans	Aucun
Synthétiseur	12 ans	Aucun

### Conditions d'accès

#### Élèves débutants

Les élèves débutants sont intégrés dans les différentes classes instrumentales et vocales, après entretien avec les professeurs, en fonction du nombre de places disponibles.

#### Élèves non débutants

Chaque nouvel élève non débutant est soumis à un **test de niveau** dans la discipline instrumentale ou vocale dominante choisie, ainsi qu'en formation musicale. Les représentants pédagogiques des départements et disciplines concernés préconiseront l'affectation de niveau dans le cursus. Ce niveau sera confirmé par les professeurs de l'élève au plus tard 3 mois après la rentrée scolaire.

L'admission définitive est prononcée après accord des représentants de l'équipe pédagogique et de l'administration.

Le nombre de places est limité.

### Cycle 1

#### Objectifs du cycle 1 :

Le cycle 1 s'adresse aux élèves débutants. Il vise à donner aux élèves les bases d'une formation instrumentale individuelle et collective, les bases de la connaissance du langage et du vocabulaire musical, le développement de l'oreille et l'acquisition des contenus théoriques.

Les contenus et démarches privilégient le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Les participations aux manifestations publiques ponctueront le parcours de l'élève, elles sont au cœur de sa formation et le confronte au plus tôt avec l'expérience de la scène.

## Contenu et organisation des études

CYCLE 1					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 6 ans Temps de cours 2h30 à 4h30 hebdomadaire minimum		. <b>Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>		Sur la durée du cycle	30 mn
		. <b>Formation musicale</b>		3 ans dans le cycle	1h00
		. <b>Pratique collective</b>	Ateliers musicales actuelles (A partir de la 3e année du cycle)	Une session semestrielle	1h00

## Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 1				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. <b>Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>	Contrôle continu et évaluation annuelle	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. <b>Formation musicale</b>	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales (internes au cours)		Le professeur de formation musicale MAA et un professeur du département MAA (pour l'épreuve orale)
. <b>Pratique collective</b>	Contrôle continu Assiduité Participation aux manifestations		Commentaire du professeur	Néant

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 1				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. <b>UV Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 5e année du cycle)	. 1 pièce imposée . 1 pièce au choix (accompagnement playback ou groupe)	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien . Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. <b>UV de formation musicale</b> Passage de l'examen 3e année	Contrôle continu et examen	. Epreuves orales . Epreuve écrite		. 1 professeur du département . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
. <b>UV de pratique collective</b>	Contrôle continu Assiduité Participation à 1 projet dans l'année	Attestation de présence Commentaire du professeur	Néant	Néant

Les élèves ayant obtenu l'ensemble des UV sont admis en cycle 2

Cycle 2

Contenu et organisation des études

CYCLE 2					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle 3 à 5 ans Temps de cours 3h30 à 5h00 hebdomadaire minimum		<b>. Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>		Sur la durée du cycle	40 mn
		<b>. Formation musicale</b>		2 ans	1h30
		<b>. Pratique collective</b>	Ateliers musiques actuelles	2 sessions d'un semestre	2h

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 2				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
<b>. Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion d'une manifestation, d'une audition de classe ou de département au moins une fois par an . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
<b>. Formation musicale</b>	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales (interne au cours)		Le professeur de formation musicale MAA et un professeur du département MAA (pour l'épreuve orale)
<b>. Pratique collective</b>	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 2				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
<b>. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 4e année du cycle)	- Une courte pièce en solo (relevé de chorus, thème, partie d'accompagnement) - 2 pièces de répertoire jouées en formation (4 mn environ par pièce) - 1 pièce libre	. Admis mention très bien avec félicitations . Admis mention très bien . Admis mention bien . Admis mention assez bien	. 1 jury externe par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
<b>. UV de formation musicale</b> Passage de l'examen 2e année	Contrôle continu et examen	Epreuve oral Epreuve écrite	. Maintenu dans le cycle OU Insuffisant (si dernière année dans le cycle)	. 1 professeur du département . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études)
<b>. UV de pratique collective</b>	Contrôle continu Assiduité Participation à 2 projets	Attestation de présence Commentaire du professeur	Sans objet	

Les élèves admis à l'ensemble des UV obligatoires obtiennent le **Brevet de second cycle**. Un entretien individuel obligatoire avec un conseiller aux études, organisé dans le mois suivant l'obtention de l'UV de la dominante instrumentale ou vocale, orientera le choix du parcours ultérieur le mieux adapté aux projets de l'élève.

## Cycle 3

Le cycle 3 est accessible aux élèves ayant obtenu le brevet de second cycle.

L'objectif du 3e cycle est de conduire l'élève vers une pratique amateur autonome (3e cycle amateur). Il est l'aboutissement normal des deux cycles d'études précédents. C'est le temps des apprentissages largement ouvert aux disciplines complémentaires (analyse, histoire de la musique, initiation aux techniques du son, etc ...)

L'étudiant peut s'orienter, après une première année, vers le 3e cycle spécialisé. Ce cycle permet à l'élève de confirmer son orientation vers une formation professionnelle ultérieure, soit dans un établissement d'enseignement supérieur, soit dans le cadre de toute structure professionnelle assurant une formation. Il doit y faire preuve d'un très fort engagement et d'un véritable projet personnel.

### Conditions d'accès en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé

Il est accessible, sur examen, aux élèves ayant achevé le second cycle des conservatoires classés tel que défini par les schémas nationaux d'orientation pédagogique (Brevet de second cycle) et aux personnes présentant un dossier attestant d'un niveau équivalent.

L'examen est organisé en période de rentrée scolaire.

Les dates et les contenus des épreuves de l'examen sont communiqués par voie d'affichage et sur le site Internet du conservatoire.

Le jury est composé du directeur, d'un conseiller aux études et d'un représentant pédagogique de la discipline concernée.

## 3<sup>e</sup> cycle de formation à la pratique amateur

### Contenu et organisation des études

CYCLE 3 AMATEUR					
Organisation du cursus		Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
Durée du cycle Temps de cours hebdomadaire minimum	2 à 4 ans volume minimum d'environ 300 heures sur la durée du cycle	. <b>Discipline dominante instrumentale ou vocale</b>		Sur la durée du cycle	50 mn
		. <b>Théorie/Harmonie</b>	Au choix	2 ans	2h
		. <b>Histoire, écoute et analyse</b>		2 ans	2h
		. <b>Pratique collective</b>	Atelier cycle 3	Sur la durée du cycle	1h00 à 2 h selon la discipline
		. <b>Formation musicale complémentaire</b>	Obligatoire à la demande du professeur d'instrument	Variable	1h
		. <b>Modules (1 module étudié dans le cycle)</b>	. NAO . MAO . Initiation aux techniques du son . Atelier vocal jazz et musiques actuelles	1 année par module dans le cycle	1h00 à 2 h selon la discipline

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l'évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen annuel	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Théorie/Harmonie		. Epreuves écrites . Epreuves orales		1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Histoire, écoute et analyse				
. Pratique collective	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Formation musicale complémentaire	Sans objet			
. Modules (1 module étudié dans le cycle)	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 AMATEUR				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et examen (passage obligatoire à partir de la 3e année du cycle)	. 2 pièces de répertoire . 1 pièce solo . 1 composition orchestrée et arrangée librement . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Minimum de 2 jurys externes par examen)
. UV Théorie/Harmonie		Contrôle continu et examen (passage obligatoire en 2e année du cycle)		. Epreuve orale : . Epreuve écrite : contrôle de connaissance sur table
. UV d'histoire, écoute et analyse	. Epreuve écrite : Commentaire d'écoute			
. UV de pratique collective	. Participation aux manifestations . Evaluation à l'occasion d'une prestation publique		Très bien Bien Assez bien Insuffisant	
. UV Formation musicale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Modules (1 module étudié dans le cycle)		. Assiduité . Commentaire du professeur . Participation aux projets		

Le cycle 3 amateur est conclu par le **CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**.  
Le CEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV obligatoires.  
Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

## 3e cycle spécialisé

### Contenu et organisation des études

CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Organisation du cursus	Disciplines	Détails	Périodicité de l'enseignement	Temps de cours hebdomadaire
		Durée du cycle 2 à 4 ans Temps de cours 750 heures sur la durée du cycle minimum hebdomadaire minimum		
Module principal de pratique collective	. Pratique collective	Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Sur la durée du cycle	2h
		Ateliers jazz cycle 3	1 an facultatif dans le cycle	2h
Module associé de pratique individuelle	. Discipline dominante instrumentale ou vocale		Sur la durée du cycle	1h
	. Master class	Participation obligatoire à l'ensemble des master class organisées par le département MAA	Stage	
	. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Stages du CRY	2 stages minimum sur le cycle	
	. Initiation à la facture instrumentale, organologie		Stage	
Module complémentaire de formation et de culture musicale	. Histoire, écoute et analyse	Au choix, après avis du professeur de la dominante instrumentale ou vocale	2 ans	2h
	. Théorie, harmonie		2 ans	2h
Unité d'enseignement au choix	. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire		2 ans	30 mn
	. Danse		2 ans	Variable
	. Atelier rythmique		1 an	1h
	. Musique assistée par ordinateur (MAO)		1 an	1h
	. Initiation aux techniques du son		1 an	2h
Projet personnel	<p>Le « projet personnel » permettra tout au long de sa réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en oeuvre de l'ensemble des compétences acquises, l'élaboration d'un lien avec la réalité des pratiques culturelles locales, la découverte et la mise en relation avec les lieux ou les personnes ressources locales, régionales ou nationales (centres de ressources, associations, centres culturels,...), l'initiation au contexte culturel du domaine musical concerné.</li> </ul> <p>L'élaboration de ce projet fait l'objet d'un encadrement et d'une validation par l'établissement. Pour le suivi, l'élève peut faire appel à un enseignant-référent.</p>			

Contenus et organisation des évaluations et examens

EVALUATIONS INTRA-CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Type d'évaluation	Contenu de l' évaluation	Barème ou mention	Composition du jury
Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
Ateliers jazz cycle 3	Contrôle continu	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Discipline dominante instrumentale ou vocale	Contrôle continu et évaluations	. Interprétation publique à l'occasion de manifestations, auditions de classe ou de département, au moins deux fois par année scolaire . Commentaire du professeur	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) ou 1 représentant du département Avis du professeur
. Session master	Sans objet			
. Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Sans objet			
. Initiation à la facture instrumentale, organologie	Sans objet			
. Histoire, écoute et analyse	Contrôle continu	. Epreuves écrites . Epreuves orales	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	1 professeur du département autre que celui de l'élève
. Théorie, harmonie				
. Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. Danse				
. Atelier rythmique	Sans objet			
. Musique assistée par ordinateur (MAO)	Sans objet			
. Initiation aux techniques du son	Sans objet			
. Projet personnel	Sans objet			

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

CURSUS MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES (MAA)

EXAMENS DE FIN DE CYCLE 3 SPÉCIALISÉ				
Disciplines	Nature de l'évaluation	Contenus des épreuves	Barème ou mention	Composition du jury
. UV Ateliers musiques actuelles amplifiées cycle 3	Contrôle continu et examen	. Assiduité . Participation aux manifestations . Commentaire du professeur Prestation scénique comprenant : - 2 à 3 pièces de styles différents - 1 pièce solo - 1 à 2 compositions orchestrées et arrangées librement . Entretien avec le jury	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 jury externe spécialiste et titulaire du CA ou équivalent par discipline . 1 jury interne . 1 représentant de la direction (Directeur, conseiller aux études) <i>(pour les examens ne regroupant pas plus d'une discipline, minimum de 2 jurys externes par examen)</i>
. UV Ateliers jazz cycle 3 (facultative)				
. UV Discipline dominante instrumentale ou vocale				
. UV Session master	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Sensibilisation aux problématiques liées aux métiers du spectacles	Contrôle continu	. Assiduité	Sans objet	
. UV Initiation à la facture instrumentale, organologie				
. UV Histoire, écoute et analyse	Contrôle continu et examen	. Epreuve écrite : Commentaire d'écoute	. Mention très bien avec félicitations . Mention très bien . Mention bien . Mention assez bien . Insuffisant	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Théorie, harmonie		. Epreuve orale : . Epreuve écrite : contrôle de connaissance sur table		
. UV Pratique instrumentale ou vocale complémentaire	Contrôle continu	. Assiduité . Commentaire du professeur	Sans objet	
. UV Danse				
. UV Atelier rythmique				
. UV Musique assistée par ordinateur (MAO)				
. UV Initiation aux techniques du son	Contrôle continu Projet de l'élève	. Assiduité . Commentaire du professeur . Réalisation d'un projet	Très bien Bien Assez bien	. 1 représentant de la direction . 1 jury interne
. UV Projet personnel		Réalisation du projet personnel	Très bien Bien Assez bien Insuffisant	Jury organisé en fonction de la nature du projet, comprenant au moins un représentant de la direction et un jury interne

Le cycle 3 spécialisé est conclu par le **DEM (Diplôme d'Etudes Musicales)**.

Le DEM est délivré aux candidats ayant obtenu l'ensemble des UV

Seules les mentions "Très bien" et "Bien" valident les UV.